

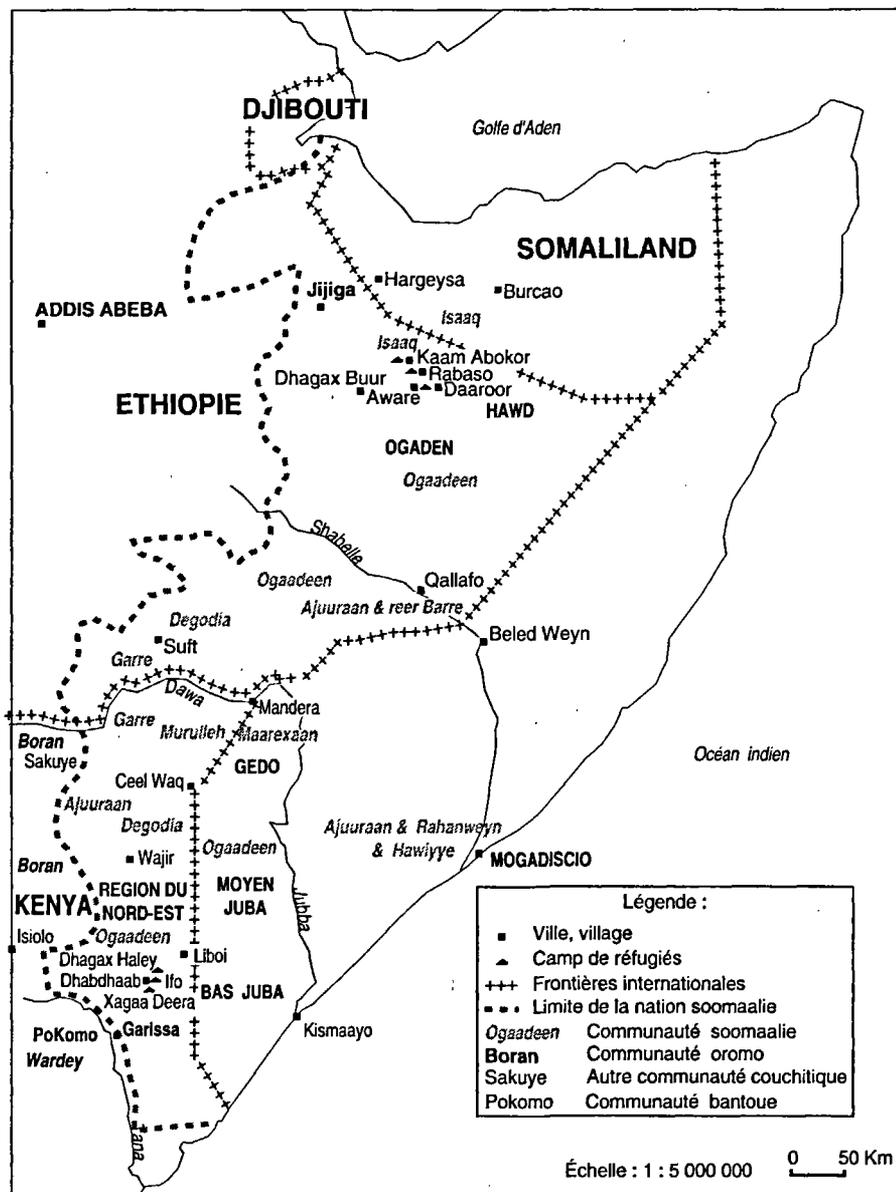
Solidarité et réseaux dans l'exil

Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Éthiopie

Nathalie Gomes
Anthropologue

« Réfugiés », à cette dénomination fait écho une série d'images misérabilistes et voyeuristes, diffusées par la presse écrite et audiovisuelle : silhouettes décharnées en mouvement vers une frontière, solitude dans l'épreuve du déracinement au milieu d'une foule de fugitifs qui se côtoient sans se parler, lien social perdu sur les chemins de l'exode, oubli de l'autre dans la douleur, indifférence... Le message est clair : leur survie dépend de nous !

Ce stéréotype est certes efficace, mais il ne rend compte que d'une seule dimension de la réalité sociale que l'on entend dévoiler. Plusieurs chercheurs l'ont pressenti en écrivant que : « Dans certaines situations, les migrants tendent à se diluer dans le territoire nouvellement investi, s'aidant pour cela d'un réseau de migrants, déjà installés » (Cambrézy, 1993 : 158) ou encore que : « Contrairement aux clichés largement répandus, les premiers groupes de réfugiés ne fuient pas au hasard, mais suivent des itinéraires familiers. Soit ils sont apparentés aux populations vivant de l'autre côté de la frontière, soit ils empruntent d'anciens chemins d'exil, de vieilles routes migratoires ou des parcours de transhumance, qui ont forgé des liens entre les migrants et leurs hôtes » (Lassailly-Jacob, 1996 : 24). Ces remarques invitent à la réflexion en suggérant que les exilés ne sombrent pas dans l'errance, mais qu'ils partent souvent pour une destination où ils ont des chances de retrouver les leurs, ceux qui vivent déjà à l'extérieur, dont ils attendent refuge et assistance.



Source : I.M., Lewis, Peoples of the Horn of Africa
 Institute for African Studies, Londres, 1955

Figure 1
 La partition de l'espace soomaali.

Cet article se propose d'esquisser une analyse de l'intégration sociale et économique des réfugiés somaliens, c'est-à-dire des citoyens de l'ex-république de Somalie, dans les régions frontalières du nord-est du Kenya et de l'Ogaden en Éthiopie, peuplées d'une population soomaalie (figure 1)¹. La première partie expose les stratégies de survie déployées par les exilés et explicite le choix de la clandestinité fait par certains d'entre eux. La deuxième partie examine les réponses ambivalentes de ces deux pays d'accueil face à cet influx massif d'étrangers indissociables des habitants locaux. La troisième partie montre, à partir d'études de cas, comment une minorité a pu passer d'une situation précaire de subsistance à une situation d'autosuffisance qui a souvent nécessité la légalisation « bricolée » de leur statut.

I Stratégies de survie des réfugiés somaliens

L'exil des Somaliens a précédé le début de la guerre à Mogadiscio, en 1991, et s'est poursuivi bien après l'expulsion des forces des Nations unies, en 1995, c'est-à-dire les deux temps forts de la guerre civile qui a plongé la Somalie dans un chaos hobbesien.

Dès le début des années 1980, la répression brutale du gouvernement somalien à l'encontre du SNM (Mouvement national

¹ Cette analyse est basée sur plusieurs enquêtes de terrain, financées par l'Institut français pour la Recherche en Afrique (Ifra), l'IRD (ex-Orstom) et le Centre français des études éthiopiennes (CFEE), et effectuées dans le cadre d'un travail d'une consultation anthropologique pour Médecins sans frontières (MSF-Belgique), au Kenya, à Nairobi, Garissa et Dadaab, en octobre 1996 et en Éthiopie, à Addis-Ababa et Dhagax Buur en octobre 1997. Outre l'observation participante, toutes les informations ont été recueillies dans le cadre d'entretiens semi-directifs. La toponymie et les patronymes soomaalis sont écrits suivant l'orthographe du soomaali, transcrit en caractères latins depuis 1972.

soomaali), un parti politico-militaire dissident représentant les populations isaaqs qui peuplent le Somaliland, a déclenché une première vague de migration (Compagnon, 1992). En 1988, la tentative de démantèlement du SPM (Mouvement patriotique soomaali), un second mouvement de rébellion représentant les communautés ogaadeens qui occupent le moyen et le bas Jubba, puis la lutte fractionnelle entre ces derniers et les Mareexaan, le clan du président Siyyad Barre installé dans le Gedo, ont provoqué une seconde vague de migration (figure 1). En 1991, après l'effondrement du régime de Siyyad Barre, c'est un conflit fratricide entre les communautés hawiyyes, plus précisément entre les Abgaal et les *habr* Gedir, en campagne pour le pouvoir politique vacant à Mogadiscio qui a accéléré la fuite des civils. Parmi eux, se trouvaient surtout des femmes, des vieillards et des jeunes enfants, qui ne prenaient pas part aux combats mais qui faisaient les frais des affrontements (Marchal, 1992). Ces batailles politiques se sont combinées avec de sévères sécheresses (*abaar*), notamment en 1984-1985 et 1990-1991, qui ont accentué les déplacements transfrontaliers d'une population somalienne dont la principale activité économique est l'élevage extensif de bovins et de camélidés bien que certains groupes soomaalis cultivent les berges des fleuves Shabelle et Jubba.

Les individus les plus aisés ont pu directement trouver refuge dans les anciens pays colonisateurs de la Somalie que furent l'Angleterre et l'Italie ou dans des pays occidentaux qui avaient développé une politique d'accueil, par exemple les USA, le Danemark, le Canada et l'Australie. Les plus démunis, quant à eux, n'avaient d'autre choix que celui de se mettre en marche vers les pays frontaliers que sont l'Éthiopie et le Kenya.

Le nord-est du Kenya et l'Ogaden : terres d'asile

Leur passage au Kenya et en Éthiopie était d'autant plus facile que les régions limitrophes du nord-est du Kenya et de l'Ogaden, étaient déjà habitées par une population autochtone soomaalie (figure 1). En effet, la présence des Soomaali dans le NFD (*Northern Frontier*

District du Kenya) est bien antérieure à l'arrivée des colons britanniques au début du XX^e siècle, même si leurs migrations se sont prolongées sous leur administration (Turnbull, 1955 ; Turton, 1975). Par ailleurs, les pâturages de la région éthiopienne de l'Ogaden, en particulier ceux du Hawd, étaient depuis longtemps fréquentés par les éleveurs de dromadaires somaliens à l'occasion de leurs transhumances saisonnières (Drysdale, 1964 ; Cossins, 1971).

La partition coloniale de la nation soomaalie en cinq territoires, dont deux seulement (le Somaliland et la Somalie italienne) fusionnèrent en 1960 pour donner naissance à la république de Somalie, éveilla le sentiment nationaliste de ce peuple. Dès les années 1940, des cellules de la SYL (Ligue de la jeunesse soomaalie), un groupe de militants créé à Mogadiscio, s'implantèrent partout en Éthiopie et au Kenya pour prêcher l'unité à la fois culturelle, religieuse et géopolitique des Soomaali (Drysdale, 1964 ; Castagno, 1964). Ce sentiment nourrit la ferveur des guérillas de sécession qui se sont succédé.

En 1948-1954, la rétrocession de la région de l'Ogaden à l'Éthiopie (sous administration britannique depuis 1942) suscita la colère des autochtones soomaalis, imprégnés du rêve de la « Grande Somalie », qui réagirent par un exode massif. Six ans plus tard, au moment de l'indépendance de la Somalie, les Soomaali d'Éthiopie, laissés-pour-compte, s'engagèrent dans une guerre de sécession contre le gouvernement de l'empereur Haylä Selassé. En 1963-1964, leur mouvement de libération, l'OLF (Front de libération de l'Ogaden) fut soutenu par les troupes de l'armée somalienne. Dans le même temps, en mai 1963, les Soomaali du Kenya boycottèrent les premières élections générales à la suite de la fin de non-recevoir opposée à leur revendication sécessionniste, et cela en dépit des résultats d'un référendum conduit dans le NFD, en octobre 1962. Ils se lancèrent dans quatre longues années de guérilla contre le gouvernement kenyan de Jomo Kenyatta, surnommée la guerre des *shifita*².

² *Shifita* est un terme, d'origine amharique, qui signifie à la fois rebelle et bandit.

Ce séparatisme réapparut, en Éthiopie, juste après le coup d'État militaire de 1969 en Somalie, lorsque le général Siyyad Barre, en quête de légitimité, promut de nouveau l'unification de la nation soomaalie en un seul État indépendant. En 1976, deux partis politico-militaires virent le jour à Mogadiscio : le WSLF (Front de libération de la Somalie occidentale), recrutant ses membres au sein des communautés ogaadeens et le SALF (Front de libération des Soomaali-Abo), incorporant des éléments oromos islamisés. En 1977-1979, l'armée somalienne déploya une fois encore ses propres troupes pour aider les rebelles. Leur offensive éclair puis leur défaite déclencha une fois de plus l'exil de milliers de Soomaali d'Éthiopie.

Le « pan-somalisme » tomba en désuétude, en avril 1988, avec la signature d'un traité de paix entre Siyyad Barre et Māngestu Haylä Mariam. Mais, si la majorité des Soomaali du Kenya et d'Éthiopie ont aujourd'hui renoncé à leur irrédentisme, le dessin des frontières internationales n'a jamais effacé les liens sociaux, économiques et politiques entre les communautés installées de part et d'autre de ces invisibles tracés (Little, 1992 ; Djama, 1993), au grand désespoir des autorités de tout temps incapables de maîtriser les flux et reflux de populations.

Les camps et la clandestinité au Kenya

Au cours de nos enquêtes à Garissa au Kenya puis à Dhagax Buur en Éthiopie, nous avons été frappés par le nombre important, bien que difficilement quantifiable³, de réfugiés somaliens qui vivaient en dehors des camps de réfugiés et plus particulièrement en milieu urbain. Leur présence s'explique par les délais de l'intervention de la communauté internationale, par l'ambiguïté du statut de réfugié et surtout par l'absence d'opportunité de travail.

De fait, les premiers camps de réception furent ouverts tardivement, en 1989, en Éthiopie et seulement en 1991-1992, au Kenya

³ En mai 1992, 1 100 réfugiés à Garissa auraient été ramenés de force par la police kenyane sur Dhadhaab (Pérouse de Montclos, 1999).

(figure 1). En octobre 1998, les trois camps frontaliers de Caam Abokor, Rabasso et Daaroor, localisés au nord de la zone éthiopienne de Dhagax Buur, comptaient 79 389 personnes, en majorité originaires du Somaliland (UNHCR, 1998). En 1994, le gouvernement kenyan s'inquiétait des raids menés par les commandos somaliens à l'encontre des réfugiés et des incursions en Somalie, entrepris par les membres de la guérilla, abrités dans les camps frontaliers. En conséquence, ils furent tous transférés et dispersés dans trois camps de soins et d'entretien, situés plus à l'intérieur des terres près du petit village de Dhadhaab. Leurs mouvements furent officiellement limités à l'intérieur d'un périmètre circonscrit dont l'ultime limite était la rivière Tana, considérée depuis la colonisation britannique comme la limite naturelle entre les « conquérants » soomaalis et les autres communautés kenyanes. En septembre 1996, Ifo, Dhagax Haley et Xagaa Deera regroupaient 115 000 personnes, un chiffre équivalent à la population autochtone du district de Garissa qui se trouvait, d'un seul coup, multipliée par deux (UNHCR, 1996).

Toutefois, même après la mise en place des infrastructures d'accueil, nombre de réfugiés n'ont pu obtenir de cartes alimentaires, sous prétexte qu'ils ne satisfaisaient pas les critères de sélection. En effet, le statut de réfugié n'était attribué qu'à des individus en mesure de démontrer que leur vie était menacée en Somalie, et les superviseurs des camps se tenaient quotidiennement informés de la localisation des affrontements et de l'identité des groupes de victimes. De plus, un trafic des documents donnant accès aux rations fut démantelé par le HCR dans les camps de réception de Mombasa, avec pour conséquence l'expulsion des fraudeurs hors des infrastructures d'accueil. L'organisation internationale ne se préoccupait pas de leur reconduction à la frontière. Aussi furent-ils libres de s'installer, à leurs risques et périls, là où ils l'entendaient. Enfin, il faut souligner qu'en 1991-1992 les populations nomades autochtones, affectées par la sécheresse, sollicitaient aussi l'assistance des organisations humanitaires : cette situation provoqua une grande confusion lors des enregistrements, tant il était difficile de distinguer les citoyens kenyans-soomaalis ou éthiopiens-soomaalis déplacés par le manque d'eau (*Internally displaced people, IDPs*) des véritables exilés. Parmi ces derniers, il était souvent impossible de distinguer les réfugiés économiques des réfugiés politiques.

Enfin, l'isolement géographique des sites aménagés ainsi que le manque d'activités ont joué un rôle fortement dissuasif. Dans ces camps perdus au milieu de la brousse, dans une zone semi-désertique, sans eau ni végétation, les réfugiés somaliens redoutaient par-dessus tout la perspective « de ne rien avoir à faire ». La vie s'y était pourtant vite organisée. La vente de bois de chauffe prélevé dans le périmètre autorisé et la revente d'une partie des dons reçus permettaient aux réfugiés statutaires d'acheter aux habitants locaux des produits non délivrés par le HCR : thé, sucre, lait, vêtements traditionnels, autant de marchandises nécessaires à la reconstitution de leur environnement culturel. L'approvisionnement des marchés intérieurs, des étals et des échoppes qui fleurissaient dans les allées était assuré par des entrepreneurs se fournissant à Garissa. Mais les vraies opportunités de travail et d'épargne se trouvaient en ville. D'où le choix délibéré, fait par certains réfugiés, de s'y installer clandestinement, directement ou après leur passage dans un des camps.

La médiation d'une parentèle locale

Les réfugiés somaliens n'auraient pu s'intégrer dans les petites villes frontalières du Kenya et de l'Éthiopie sans le soutien de la population locale. L'hospitalité (*maamuus*) est une règle sociale chez les Soomaali. Elle revêt différentes formes selon le degré de parenté avec les personnes accueillies et les circonstances (Lewis, 1961). La société soomaalie est une société segmentaire-lignagère, divisée en groupes de descendance unilinéaires [patrilinéaires] : le lignage, le clan, la confédération de clans et la famille de clans. La solidarité agnatique, qui lie les individus issus des mêmes ancêtres masculins, est de celle qui ne se refuse pas. Par exemple, elle fait de l'immigrant somalien ogaadeen un invité (*marti*) particulièrement bien reçu dans le district de Garissa, dans la mesure où le territoire des Ogaadeen s'étend de part et d'autre de la frontière entre le Kenya et la Somalie⁴ (figure 1). Mais les liens matrilatéraux et

⁴ La cession du Jubaland (Gedo, moyen et bas Jubba) aux Italiens, en 1925, divisa leur aire d'influence.

matrimoniaux ont aussi été invoqués par les réfugiés pour obtenir l'assistance de leurs hôtes.

Les habitants de Garissa et de Dhagax Buur n'ont pas failli à leurs obligations. Ils ont offert aux clandestins, comme à tout invité, le gîte et le couvert mais aussi la protection. En effet, en tant que « *magan* » [protégé], leur vie et leurs biens sont défendus. Ils apportent leur contribution (*jiffo*, *rafiso*) et reçoivent leur part si la tribu d'accueil obtient un dédommagement en cas d'offense (meurtre, blessure ou injure) perpétrée à l'encontre de l'un de ses membres (Moxamed, 1995). Certains hôtes ont même été plus loin en aidant les réfugiés à acquérir leur autonomie financière. Soit ils les ont embauchés dans les entreprises familiales, soit ils ont mobilisé leur réseau de relations pour les faire travailler chez des tiers, soit encore ils leur ont alloué des crédits sans intérêt (*ribe*) pour qu'ils s'installent à leur compte.

Le xawilaat

Ces obligations culturelles d'entraide n'ont pas toujours été dénuées d'intérêt pécuniaire. En effet, des entrepreneurs soomaalis-kenyans, avançant leur appartenance religieuse (islam sunnite de rite Chafii'ite) comme preuve de leur honnêteté, ont créé des banques parallèles insérées dans un réseau international (*xawilaat*), qui fonctionnait bien avant la guerre civile, en Somalie, dans le milieu des affaires (Miller, 1981).

Le principe du *xawilaat* est simple et nous l'avons expérimenté à Garissa : un réfugié soomaali contacte un parent, un allié ou tout simplement un ami, installé dans un pays occidental, en France par exemple, pour solliciter son soutien financier. Le parent, l'allié ou l'ami en question envoie un mandat à un représentant soomaali de la banque en France, accompagné de renseignements concernant l'identité et la localisation du destinataire. Le représentant fait parvenir un téléfax ou un message radio à son correspondant à Garissa, spécifiant qu'il a reçu cette somme pour telle personne. En moins de 48 heures, l'argent est remis au réfugié moyennant une commission de 5 à 10 %. Le système fonctionne aussi du Kenya vers la Somalie. Les réfugiés transfèrent ainsi le fruit de leur

épargne à leurs parents et alliés restés en Somalie. Ces banques parallèles proposent aussi d'autres services : elles monnayent l'usage privé de leurs moyens de télécommunications et ont aussi créé un service de détectives pour retrouver la trace des réfugiés somaliens qui n'ont pas pu établir le contact avec leur parentèle, installée dans un pays tiers.

Au Kenya, nous avons recensé deux agences dans le village même de Dhadhaab (c'est-à-dire à quelques kilomètres des camps), onze agences à Garissa et quatre agences dans le quartier soomaali de la banlieue de Nairobi, Eastleigh. En Éthiopie, nous avons répertorié une agence à Dhagax Buur. Plusieurs compagnies se partagent ce marché lucratif dont les plus connues sont : Shilco (*International Trading Agency*) et Al Barakaat. Elles disposent d'antennes dispersées sur les cinq continents. Par exemple, Al Barakaat est représentée dans plus de vingt États. On la trouve dans les principaux pays d'accueil occidentaux c'est-à-dire en Angleterre, en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Suède, au Danemark, en Finlande et en Norvège mais aussi aux États-Unis et au Canada et encore en Australie. Elle possède aussi des succursales dans les Émirats arabes unis, au Koweït et au Yémen, pays d'investissement, de même qu'au Soudan et bien sûr à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie.

Des entretiens que nous avons conduits, il ressort que les réfugiés concernés reçoivent, en moyenne, 5 000 shillings kenyans par mois (500 francs), ce qui correspond à un salaire local moyen. Même si ces transactions ne concernent qu'une minorité de réfugiés (estimée entre quatre et cinq pour cent de la population des camps de Dhadhaab, soit environ 5 000 personnes selon l'opérateur de la banque de Dhadhaab), ces flux monétaires internationaux, qui transitent souvent par la Suisse et les Émirats arabes unis, n'en sont pas moins négligeables (2,5 MF par mois pour une seule agence dont 250 000 F de bénéfices à partager).

I L'inavouée complaisance des autorités

L'autonomie financière des réfugiés somaliens n'était pas la seule condition de leur intégration sociale et économique dans les pays frontaliers. Établis *incognito* hors des camps, ils s'exposaient à une arrestation, sanctionnée par une expulsion. Ils devaient résoudre le problème de leur irrégularité statutaire vis-à-vis des autorités de ces pays d'accueil.

Une corruption efficace au Kenya

Au Kenya, la première réaction du gouvernement fut d'organiser le rapatriement forcé des exilés. En avril puis en juin 1989, deux groupes de 5 000 personnes arrivèrent à la frontière, dans le village de Liboi, et furent immédiatement refoulés *manu militari* (Africa Watch, 1989). Quelques mois plus tard, en réponse aux infiltrations croissantes des réfugiés somaliens, un recensement fut décidé. Chaque citoyen kenyan-soomaali fut sommé de se présenter à l'un des 51 postes de contrôle, dans un délai de trois semaines, sous peine d'arrestation. Après enquête, une pièce d'identité spéciale, attestant de leur authentique citoyenneté kenyane, leur fut délivrée : la *Soomaali Verification Card*, surnommée la carte rose (*pink card*). Cette procédure discriminatoire fut vivement condamnée par la section kenyane de la commission internationale des juristes. Des personnalités politiques locales, dont Axmed Khalif Moxamed, ancien député dagoodiye de Wajir-Ouest et secrétaire général du conseil suprême islamique (*Supreme Muslim Council*) ainsi que l'avocat ogaadeen, Moxamed Ibraahim, refusèrent de s'y soumettre. Le premier de ces notables fut temporairement déchu de ses fonctions et le second fut arrêté lors d'une manifestation, en 1990. Face au scandale déclenché par la Ligue internationale des droits de l'homme, cette carte d'identité nationale supplémentaire fut officiellement rendue obsolète en 1992.

Ces mesures répressives étaient légitimées par la lutte contre le climat d'insécurité qui régnait dans le Nord-Est. Les bandes armées somaliennes et soomaalies-éthiopiennes étaient soupçonnées de fournir des mercenaires aux communautés locales en proie à des luttes intestines (Gomes, 1995). Ces mercenaires étaient accusés de piller les convois de passagers et de marchandises qui empruntaient les pistes régionales afin de récupérer les armes automatiques des escortes militaires. On leur imputait aussi la recrudescence du braconnage et de la contrebande de trophées dans les parcs nationaux (Gomes, 1994). En d'autres termes, ils étaient présentés comme des *shifita*, c'est-à-dire des bandits sanguinaires. Or, dans un pays dont la ressource essentielle est le tourisme, chaque incident relaté dans la presse écrite et audiovisuelle était vécu comme un drame, d'autant plus que l'on attribuait à ces forbans les pires forfaitures (brimades et viols).

Mais, paradoxalement, la présence de certains chefs de factions soomaalies était tolérée sur le territoire kenyan. C'est ainsi que nous avons rencontré, à Garissa, en octobre 1996, Axmed Hassan Cabdi, surnommé Axmed « *dag* » (lit. le téméraire), le commandant de l'une des deux troupes du SPM (Mouvement patriotique soomaali) en campagne dans le sud de la Somalie. Il venait assister à une série de réunions (*shir*) avec les Anciens (*odayaal*) des sections Cabdallah-Ogaadeen qui résident au Kenya pour obtenir de leur part un plus grand soutien logistique : argent, hommes, armes et munitions. Sa présence était justifiée sous un prétexte médical et autorisée par un document officiel, délivré par le ministère kenyan de la Santé et signé par la police kenyane. Il faut dire qu'Axmed « *dag* » était bien connu des autorités locales. En 1989, afin de disculper son parti politico-militaire, il avait symboliquement livré, sur la place publique de Garissa, le bandit Sofé Cabdille qui faisait régner la terreur dans tout le district. Il est vrai aussi qu'à cette époque le commandant de l'armée kenyane (CGS), le général Moxamud, était un Soomaali affilié au groupe des Ogaadeen, plus précisément au groupe des Cabduwaaq. Élevé au rang de héros national pour avoir fait avorter le putsch contre le président kenyan, Daniel Arap Moi, en 1982, on le soupçonna même de faire pression pour que sa communauté bénéficie d'un traitement de faveur.

Cette complaisance des autorités kenyanes s'appliquait aussi aux gens ordinaires. La plupart des clandestins de Garissa ne sortaient pas de la maison de leurs hôtes une fois la nuit tombée pour éviter les patrouilles de police qui circulaient en ville. Toutefois, leur rencontre infortunée avec les représentants de l'ordre ne conduisait pas systématiquement à une arrestation. En effet, le versement d'un pot-de-vin d'environ 50 shillings kenyans, le *kitu kidogo*, « la petite chose » en swahili, faisait souvent office de laissez-passer.

Afin que les réfugiés somaliens n'aient plus à monnayer, au jour le jour, leur libre circulation et leur droit au travail, leurs hôtes kenyans se sont préoccupés de la régularisation de leur situation. Outre le mariage, une autre parade qui a pu fonctionner dans le cadre du renouvellement général des cartes d'identité nationale en 1995 fut de faire passer les jeunes réfugiés en bas âge pour leurs propres enfants et les adultes pour des déplacés kenyans-soomaalis venus du fin fond de la brousse. Ils expliquaient le fait qu'ils ne maîtrisent ni le swahili, ni l'anglais par le faible niveau de scolarisation en milieu pastoral. Une seconde solution, plus onéreuse, consistait en l'achat frauduleux des papiers. Les réfugiés avaient la possibilité d'obtenir une carte d'identité kenyane moyennant le versement, en espèces, d'une somme allant de 3 000 à 5 000 shillings kenyans (300 à 500 francs).

Ces deux alternatives nécessitaient forcément la complicité du personnel corrompu de l'administration locale : celle des représentants des divisions (*DO*) et des districts (*DC*), recrutés en dehors de la société locale, ainsi que celle des chefs (*Chiefs*) et de leurs assistants, systématiquement sélectionnés parmi les autochtones pour administrer les plus petites unités (*locations* et *sublocations*). À noter que ces derniers échelons sont un héritage direct de l'administration coloniale britannique qui fonctionnait sur le modèle de *l'indirect rule*. Bourmaud le souligne : « Le *Chief* anglais n'opérait pas de façon systématique dans une zone précisément tracée, son domaine d'intervention correspondait plus à une circonscription anthropologique, déterminée par l'organisation pré-coloniale » (Bourmaud, 1988).

En 1951, par exemple, les trois communautés soomaalies qui peuplaient le district kenyan de Wajir, les Ajuuraan, les Dagoodiye et les Ogaadeen, étaient représentées par 21 *Chiefs*, correspondant

aux 21 lignages d'éleveurs qui évoluaient dans cette zone pastorale. On leur reprochait souvent leur manque d'autorité. Il faut dire que chez les Soomaali, les décisions politiques font l'objet de longues palabres entre les Anciens (*odayaal*) réunis en conseil (*shir*). Chaque groupe possède bien un lignage aristocratique dominant au sein duquel est choisi un *leader* (*sulddaan, wobur, ugaas*), agissant tantôt comme un simple *primus inter pares*, un chef spirituel (Lewis, 1961), tantôt comme un véritable chef d'État exerçant un pouvoir souverain (Cassanelli, 1982 ; Moxamed Cabdi, 1995). Mais peu de ces chefs coutumiers ont eu l'occasion d'investir les appareils d'État coloniaux et contemporains.

Un accueil partial et pragmatique en Éthiopie

Contrairement au gouvernement kenyan, le gouvernement éthiopien a pris ouvertement position dans le conflit somalien en réservant aux populations soomaalies non ogaadeen, en particulier à la communauté isaaq, un accueil plus que chaleureux (figure 1). Aucune restriction de mouvements en dehors des camps ne leur fut imposée. Le gouvernement fédéral et le HCR n'ont rien fait contre leur installation spontanée dans les villages existants ou dans de nouveaux *settlements* (Walker et Sugule, 1998). De fait, le processus de sédentarisation de ces populations dans le Hawd avait débuté dans les années 1970, grâce à l'utilisation d'une nouvelle technique de capture des eaux : des réservoirs bétonnés (*berked*) (Cossins, 1971 ; Markakis, 1989).

Les bonnes relations entre l'Éthiopie et cette communauté soomaalie remontent à la partition de la Corne de l'Afrique et plus précisément à un traité, signé en 1897, entre le *negus* Menelik II et les puissances coloniales. Ce traité autorisait les mouvements pastoraux transfrontaliers entre les pâturages de saisons des pluies du Hawd (*Reserved Area*) et les pâturages de saisons sèches du protectorat du Somaliland. Cette liberté de mouvements fut reconduite jusqu'en 1954 dans le cadre de l'administration militaire de l'Ogaden imposée par les Britanniques à l'empereur Haylä Sélassé en échange de leur soutien militaire contre les colons italiens (Eshete, 1994).

Entre 1960 et 1978, les gouvernements éthiopiens qui se sont succédé ont dû faire face aux rébellions de tous les Soomaali d'Éthiopie, unis dans leur revendication pour le rattachement de leur territoire à la république de Somalie. Mais au début des années 1980, le *därg*⁵ décida de soutenir le parti politico-militaire isaaq du SMN (Mouvement national soomaali), en campagne contre le régime autoritaire de Siyyad Barre, en accueillant ses troupes à Aware (Gomes, 1998). Cette décision provoqua de sérieux affrontements entre groupes ogaadeens et issaqs de la zone de Dhagax Buur (figure 1).

Le nouveau gouvernement fédéral éthiopien, présidé par Mälläs Zénawi, a poursuivi cette politique, en nommant en 1995 Idd Tahir, un Isaaq, comme président de la nouvelle région soomaalie (l'ESNRS : *Ethiopian Soomaali National Regional State*). Il faut dire que le fédéralisme ne fait pas l'unanimité parmi les Soomaali d'Éthiopie dont une partie aspire toujours à la sécession. Si les revendications des rebelles de l'Al Itahat sont d'ordre religieux, la branche armée de l'ONLF (Front national de libération de l'Ogaden) recrute ses membres parmi les Ogaadeen-Daarood, en compétition avec les Isaaq pour les pâturages du Hawd. Pour apaiser les tensions, qui se sont manifestées par un attentat contre Idd Tahir en 1997, le gouvernement a dû composer en remplaçant ce dernier par Moxamed *macallin*⁶ Cali, un Ogaadeen.

Un nouveau départ

L'exil, contraint par la guerre, représente certes une épreuve difficile, mais qui permet parfois de se construire une vie nouvelle, ailleurs. Si certains réfugiés souhaitent retourner dans leur pays d'origine, d'autres ont trouvé leur place au sein des sociétés d'accueil et ont saisi les occasions qui s'offraient à eux.

⁵ Le terme *därg* est le nom donné à la junte militaire éthiopienne.

⁶ *Macallin*, en soomaali, signifie instituteur, professeur.

L'exemple d'Habiba est révélateur de cette adaptabilité. Cette jeune femme cawliyahan, originaire de Kismaayo, a été accueillie à Garissa, dans le quartier périphérique (*bullā*) de Gamiero, en 1995, par sa grand-tante, Furuako, mariée à un policier cabduwaaq-ogaadeen. Ce dernier a emprunté de l'argent qu'il lui a prêté. Elle a utilisé cette somme pour ouvrir un kiosque à thé (*tea kiosq*) sur le marché de Garissa (« *sog mugdi* », le « marché noir ») et acheter une carte d'identité kenyane. Elle a obtenu ses papiers après huit mois de réclusion chez ses hôtes. Ayant acquis son autonomie financière, elle est désormais en mesure d'aider sa famille. Sur les 3 000 shillings qu'il lui reste de son revenu mensuel, loyer du kiosque et frais des marchandises déduits, Habiba épargne 1 000 shillings tous les deux mois qu'elle fait parvenir à sa mère, bloquée à Kismaayo, par l'intermédiaire des routiers soomaalis (*ganased*) qui font du commerce entre le Kenya et la Somalie.

Ce déplacement forcé a été pour certains Somaliens, l'occasion d'un retour au pays. C'est le cas de Korfa Garene. Korfa est né à Qallafo, en Éthiopie, en 1949. Sa famille quitta le pays, dans les années 1950, après la rétrocession de l'Ogaden à l'Éthiopie. Il fut scolarisé en Somalie, de l'autre côté de la frontière à Beled Weyn, dans une mission italienne et poursuivit des études d'économie à Mogadiscio puis en Italie. Il devint directeur d'une banque nationale somalienne et exerça sept années à Hargeysa, dans le nord de la Somalie. En 1991, chassé par la guerre civile, il se réfugia d'abord à Nairobi puis à Addis-Ababa. Fort de son affiliation à une célèbre lignée aristocratique soomaalie, les Gareen-Ajuuraan⁷ et de son haut niveau d'éducation, il se lança dans l'arène politique éthiopienne. En 1995, il fut élu député fédéral de la circonscription électorale de Qallafo-Ferfer-Mustahil, par le *reer* Barre, une communauté soomaalie d'agriculteurs aux traits bantous (*jareer*) gouvernée de longue date par ses ascendants. Dès 1992, il fonda une organisation humanitaire locale, « *Guardian* », pour solliciter des

⁷ Les Ajuuraan auraient contrôlé un vaste empire théocratique dans la Corne de l'Afrique, entre le XV^e et le XVII^e siècle (Cassanelli, 1982, Gomes, 1998). Leur chef d'État, qui portait le titre religieux d'*imam*, était sélectionné au sein de la dynastie des Gareen.

fonds internationaux destinés à la construction de canaux d'irrigation (*keli*) sur les terres agricoles des berges du Shabelle. Les régions de l'Ogaden et du nord-est du Kenya ont longtemps été négligées en termes de développement économique et social et le retour de ces élites politiques et commerçantes, qui ont reçu leur formation en exil, représente une véritable aubaine.

▮ Une leçon de dynamisme

Une partie des réfugiés somaliens n'a donc pas opté pour l'attitude passive d'attente des dons de nourriture en provenance des pays occidentaux. Contrairement aux idées reçues, beaucoup, ne se complaisant pas dans une situation de dépendance, ont cherché les moyens d'acquérir leur autonomie financière. Parce que la vie n'est pas uniquement la satisfaction des besoins élémentaires, parce que le travail est plus qu'une activité rémunératrice, une minorité a cherché à s'insérer dans les réseaux économiques des pays d'accueil.

Cette volonté d'intégration n'a pas été envisagée par le HCR. En dehors de la fabrication d'ustensiles traditionnels, présentée comme « *generating income activities* », aucun programme d'insertion par l'économique n'a été mis en place. En contrepartie, dans le cas somalien, la parentèle a joué le jeu de la solidarité (parfois intéressée) et les banques parallèles ont résolu le problème de l'accès des réfugiés statutaires et clandestins au système bancaire des pays d'accueil. Par contre, cette volonté d'intégration a été soutenue tacitement ou ouvertement par les autorités kényanes et éthiopiennes, non par humanisme, mais pour des raisons économiques et politiques bien précises.

Bibliographie

- AFRICA WATCH, 1989 –
Kenya Forcible Return of Somali
Refugee. Government Repression
on Kenyan-Somali. Londres.
- BOURMAUD (D.), 1988 –
Histoire politique du Kenya.
Paris, Karthala.
- CAMBRÉZY (L.), 1993 –
Les chemins de l'exode.
Représentations spatiales, pratiques
territoriales et foncières des
populations réfugiées ou déplacées.
Chroniques du Sud, Orstom,
Paris, 13 : 158-166.
- CASTAGNO (A.), 1964 –
The Somali-Kenyan Controversy.
Implication for the Future.
*The Journal of Modern Africa
Studies*, 2 (2) : 165-188.
- COMPAGNON (D.), 1992 –
Dynamique de mobilisation,
dissidence armée et rébellion
populaire : le cas du mouvement
national somali (1981-1990).
Africa, 67 (4) : 503-530.
- COSSINS (N.J.), 1971 –
Pastoralism under Pressure.
A study of Somali Clans in Jijiga
Area of Ethiopia. Addis Ababa,
Livestock Meat and Board,
Provisional Military Government.
- DRYSDALE (J.W.S.), 1964 –
The Somali Dispute. Londres,
Pall Mall Press.
- DJAMA (M.), 1993 –
Dynamique sociale en zone
frontalière. *Recueil est africains*,
3. Paris.
- ESHETE (T.), 1994 –
« The British Administration in the
Ogaden and its Legacy : Challenges
and Responses. » in Proceedings of
the XIth International Conference of
Ethiopian Studies, Addis Ababa,
- Institute for Ethiopian Studies,
1 : 323-339.
- GOMES (N.), 1995 –
*Conflit politique armé chez les
Soomaali du Kenya. La vengeance
comme mode d'acquisition et de
conservation du pouvoir politique*.
DEA d'anthropologie sociale et
d'ethnologie, Paris, EHESS.
- GOMES (N.), 1997 –
Les bandits du nord Kenya.
Les contradictions d'une
revendication politique. *Les Cahiers
de l'institut français pour la
recherche en Afrique*, 4 : 29-69.
- GOMES (N.), 1997 –
*Diasporas soomaalies et réseaux
d'entraide internationaux. Migrants,
déplacés et réfugiés du nord-est
du Kenya*. Nairobi, rapport pour
l'IRD-Nairobi (ex-Orstom-Nairobi).
- GOMES (N.), 1998 –
*Anthropological Report for the Water
Rehabilitation & Development
Programme in the Context of Food
and Health Security, Dhagax Buur
Zone*. ESNRS, Ethiopia, Bruxelles,
MSF-Belgique.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1996 –
En Afrique, sur les chemins de l'exil.
Hommes et migrations, 1198-1199 :
22-30.
- LEWIS (I.M.), 1961 –
*A Pastoral Democracy. A Study
of Pastoralism and Politics among the
Northern Somali of the Horn of Africa*.
Oxford, Oxford University Press.
- LITTLE (P.D.), 1985 –
Traders, Brokers and Markets
« Crisis » in Southern Ethiopia.
Africa, 62, 1 : 243-256.
- MARCHAL (R.), 1992 –
La guerre à Mogadiscio. *Politique
africaine*, 46 : 120-125.

- MARKAKIS (J.), 1989 –
« The Isaaq-Ogaadeen Dispute »
in (A.) Horjt, (J.A.) Ornäs,
(M.A.) Moxammed Salih (éd),
Ecology and Politics, Uppsala,
Nordiska Afrika Institutet.
- MILLER (N.), 1981 –
The Other Somalia, Trade and the
Hidden Economy. *American
University Field Staff Reports*,
Hanover, n° 29-30, 1^{ère} partie : 1-17.
- MOXAMED C., 1995 –
Le X^{er} soomaali : La cohésion de la
Nation. Communication au Colloque
Dialogues d'Histoire Ancienne,
Besançon.
- PEROUSE de MONTCLOS (M.-A.),
1999 –
Déplacements forcés et urbanisation
dans une petite ville de province :
l'exemple de Garissa. *Les Cahiers
de l'Ibra*, janvier-février 1999,
15 : 4-16.
- TURNBULL (R.G.), 1955 –
The Daarood Invasion. *Kenya Police
Review*, Nairobi.
- TURTON (E.R.), 1975 –
Galla and Somali Migrations in the
Horn of Africa : A Reassessment of
the Juba/Tana Area. *The Journal
of Modern African History*, 16 (4) :
519-537.
- UNHCR, 1996 –
Dadaab Refugee Camp Main Data.
Addis Ababa, Bulletin mensuel
d'information.
- UNHCR, 1998 –
Ethiopia Fact Sheet, Addis Ababa,
Bulletin mensuel d'information.
- WALKER (R.), SUGULE (J.), 1998 –
*Changing Pastoralism in the
Ethiopian Somali National Regional
State (Region V)*, Addis-Abeba,
UNDP-EU.